



<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Service des actions sanitaires en production</b>  <b>primaire</b>  <b>Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la</b>  <b>protection des végétaux</b>  <b>Bureau de la santé des végétaux</b>  <b>251 rue de Vaugirard</b>  <b>75 732 PARIS CEDEX 15</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>DGAL/SDQSPV/2018-189</b>  <b>12/03/2018</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** 01/06/2018

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDQPV/N2010-8054 du 23/02/2010 : Méthode d'analyse MOA 002, pour la détection de *Dothistroma pini* Hullbary, *Mycosphaerella pini* e. Rostrup (anamorphe *Dothistroma septosporum* (Dorog.) M. Morelet) et *Mycosphaerella dearnessii* Barr dans une matrice d'aiguilles de conifères par la technique

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA002 relative à la détection de *Dothistroma pini*, *Dothistroma septosporum* et *Lecanosticta acicola* par PCR en temps réel quadruplex dans une matrice d'aiguilles de *Pinus* spp., *Pseudotsuga menziesii*, *Larix decidua* et *Picea abie*.

**Destinataires d'exécution**

DRAAF - SRAL  
DAAF - SALIM  
Anses - Laboratoire de la santé des végétaux (LSV)  
Laboratoires agréés

**Résumé :** Officialisation de la méthode d'analyse MA002 relative à la détection de *Dothistroma pini*, *Dothistroma septosporum* et *Lecanosticta acicola* par PCR en temps réel quadruplex dans une matrice d'aiguilles de *Pinus* spp., *Pseudotsuga menziesii*, *Larix decidua* et *Picea abie*.

**Textes de référence :**Articles R 202-2 à R 202-21 du code rural et de la pêche maritime  
Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

*Lecanosticta acicola* (Thümen) H. Sydow, *Dothistroma pini* et *Dothistroma septosporum* sont des champignons phytopathogènes causant des maladies des aiguilles sur les conifères. Ils sont respectivement listés dans les annexes AI, AII et AIII de l'arrêté du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets (transposition de la directive du Conseil 2000/29/CE relative aux organismes nuisibles inconnus dans l'Union européenne et dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres).

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection de *Dothistroma pini*, *Dothistroma septosporum* et *Lecanosticta acicola* par PCR en temps réel quadruplex dans une matrice d'aiguilles de *Pinus* spp., *Pseudotsuga menziesii*, *Larix decidua* et *Picea abie*, ANSES/LSV/MA002 version 2 en remplacement de la méthode MOA002 version 1b.

Cette méthode doit être mise en œuvre :

- par les laboratoires agréés dans le cadre des analyses officielles,
- par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de mycologie, à Malzéville, pour des analyses de confirmation ainsi que pour les analyses officielles nécessaires à son maintien de compétence.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA002 est d'application immédiate (au 1<sup>er</sup> du 3<sup>ème</sup> mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> du 15<sup>ème</sup> mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA002 version 2 est applicable dès la publication de cette note de service et de façon obligatoire à compter du 01/06/2018. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le directeur général adjoint de l'alimentation  
Chef du service de la gouvernance  
et de l'international  
CVO  
Loïc EVAIN